Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 26 (1948)

Heft: 3

Artikel: Est-ce exagéré?

Autor: Amstutz, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-723066

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Est-ce exagéré?

„L'assurance vieillesse est entrée en vigueur, la Fondation ‚Pour la Vieillesse' a-t-elle encore sa raison d'être?" Que de fois n'entendons-nous pas cette exclamation dans le public.

Et pourtant ... en 1947 la Fondation suisse „Pour la Vieillesse" à payé pour frs 4 005 960.71 de secours à 22 387 vieillards. Y a-t-il vraiment encore des vieillards pauvres ou bien les collaborateurs de notre Fondation agissent-ils sans discernement, mûs par une habitude de générosité désuète?

Voici quelques cas de vieillards secourus par le Comité vaudois „Pour la Vieillesse". Ils sont tous authentiques et choisis au hasard, parmi les 2000 vieillards dont s'occupe ce comité.

1. M. E. P., 73 ans. Veuf, 3 enfants: un fils, manœuvre, dans une situation très difficile, entretient son père; les filles, mariées, chargées d'enfants, ne peuvent pas aider.

Ressources mensuelles: rente vieillesse frs 62.50. On demande à notre Fondation une aide de frs 20.— mensuellement. Est-ce exagéré?

2. Mme J. D., 78 ans. Veuve, 3 enfants: une fille mariée à l'étranger, ne peut aider; une autre, mariée, a 3 enfants et donne frs 20.— par mois; le fils fournit 2—3 repas par semaine.

Ressources mensuelles: rente vieillesse frs 62.50; aide de la fille frs 20.—; total frs 82.50. Elle doit payer un loyer mensuel de frs 20.—. On demande à la Fondation un secours. Est-ce exagéré?

3. Mme H. R., 77 ans. Veuve, 5 enfants: 4 filles mariées, chargées de famille, ne peuvent pas aider. Le fils célibataire, malade, vit avec sa mère sur une petite propriété grevée d'hypothèques et l'entretient.

R. Moser, Paysan vaudois

Ressource mensuelle: rente vieillesse frs 40.—. On demande à la Fondation un secours. Est-ce exagéré?

4. Mme L. G., 72 ans, souffre de rhumatismes inflammatoires. Veuve, 2 enfants: une fille mariée à l'étranger ne peut aider. Le fils a beaucoup aidé pendant la maladie du père; actuellement marié, père de famille, donne de temps en temps un petit secours à sa mère.

Ressources mensuelles: rente vieillesse frs 40.—. Paie un loyer de frs 25.— par mois. On demande à notre Fondation un secours mensuel de frs 20.—. Est-ce exagéré?

5. Mlle L. F., 75 ans, confédérée.

Ressources mensuelles: Gain environ frs 10.—, rente vieillesse frs 50.—, assistance frs. 30.—, total frs 90. Paie un loyer de frs 25.— par mois. On demande à notre Fondation un secours. Est-ce exagéré?

6. M. J. N., 85 ans. Etranger, allié vaudois, est né dans le canton de Vaud et ne l'a jamais quitté. Veuf, 3 filles: 2 filles mariées ne peuvent pas aider; la troisième, célibataire, fait des journées et vit avec son père. Ce vieillard étranger ne touche aucun secours, sinon de notre Fondation frs 20.— mensuellement que nous sommes obligés de réduire à frs 15.— vu le maigre résultat de notre collecte.

7. Mme J. S., 65 ans, souffre du cœur, de l'estomac et du foie. Veuve. Une fille, mariée à l'étranger, ne peut aider.

Ressources mensuelles: rente vieillesse frs 40.—. Paie un loyer de frs 31.— par mois. L'aide de notre Fondation est-elle superflue?

8. Epoux J. et A. B. 80 et 76 ans, confédérés. Mari souffre de prostate et du cœur, femme de rhumatismes. 3 enfants: l'aîné, divorcé, paie une forte pension à son ex-femme et à son enfant et ne peut faire grand'chose; la fille, mariée, dans une situation difficile, donne un peu d'épicerie; l'autre fils aide.

Ressources mensuelles: rente vieillesse frs 100.—, assistance du canton et aide communale frs 74.—, enfants frs 40.—. Ils payent un loyer de frs 50.— par mois. Une aide de notre Fondation est-elle exagérée?

Toute personne lisant ces indications et se rendant compte de la situation difficile de ces femmes et hommes âgés et souvent malades peut-elle encore douter de la nécessité des secours de notre Fondation et refuser un don volontaire à l'occasion de la prochaine collecte?

J. Amstutz,
Secrétaire du Comité cantonal vaudois
de la Fondation „Pour la Vieillesse".